

Tél : 04.75.76.41.39
Email : mairie.gigorsetlozeron@orange.fr

Permanence : le lundi et le mardi de 14h à 16h

**Arrêté portant interdiction temporaire de l'accès à tous
les espaces forestiers de la commune en raison du
risque d'incendie**

Le Maire de la Commune de Gisors-et-Lozeron,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2211.1 à L 2212-2,

VU le Code forestier et notamment son article L 122-8,

VU le Code pénal et notamment son article R 610-5,

Considérant les conditions météorologiques en cours depuis plusieurs semaines et la vigilance canicule

orange qui sera activé à partir de samedi 4 juillet,

Considérant le vent fort accompagnant une météo chaude et sèche favorisant les départs de feu,

Considérant le placement de la vallée du Rhone par la préfète en risque très sévère incendie et sévère dans la vallée de la Drôme,

Considérant le risque pour les personnes, la faune et la flore,

Arrête

Article 1. A partir du 03/07/2025 et pour une période de 15 jours, l'accès/circulation sous toutes ses formes, pédestre, équestre, VTT, motorisé ou non est strictement interdit sur tous les espaces forestiers de la commune. Tout stationnement des personnes et véhicules avec ou sans moteur est interdit à l'intérieur de ces secteurs.

Article 2. Cette interdiction ne s'applique pas aux véhicules de secours et riverains,

Article 3. L'utilisation de tous type de feux est strictement interdite dans les secteurs ci-dessus,

Article 4. L'utilisation de tous engins thermiques (débroussaillage, coupe de bois notamment) est interdite dans ces espaces,

Article 5. L'utilisation de feux d'artifice sur toute la commune de Gisors et Lozeron est strictement interdit,

Article 6. Toute infraction au présent arrêté sera constatée par procès-verbal, poursuivie en application des lois et règlement en vigueur et punie d'une contravention de 2ème classe.

Article 7. M le Maire et ses adjoints sont chargées de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à :

Madame la sous-préfète de Die,
La gendarmerie de CREST,
Le directeur du SDIS Drôme,
Le directeur de l'ONF Drôme Ardèche

Fait à Gisors et Lozeron
Le 04/07/2026

Le Maire
David GARAYT

